

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 14 septembre 2010, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul (entrée à 20 h 40), DEHE CASTERA Anne, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : FRADIN François (pouvoir à BASMAISON Odile), DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre.

### **1. PERSONNEL COMMUNAL**

Mme Michelle THEVENET, cantinière à l'école primaire, vient de présenter, pour convenances personnelles, une demande de mise en disponibilité du personnel communal, pour une durée de 3 années. Cette demande est acceptée avec effet du 23 septembre 2010. Dès lors, il convient de pourvoir à son remplacement. A la suite de son absence pour une intervention chirurgicale, une solution provisoire avait été trouvée fin juin dernier et reconduite en ce début de rentrée. Le maire précise que la solution adoptée en employant Mme GOURLIN Sabine dans ce remplacement donne satisfaction. Il propose de consolider cette solution qui permettra de transformer le C.A.E. de l'intéressée en contrat d'une durée déterminée d'un an en vue d'une titularisation ultérieure dans le corps du personnel communal. Le conseil municipal donne son accord sur ce mouvement.

Un successeur à Mme GOURLIN est donc à rechercher. Le conseil municipal autorise le maire à entreprendre les démarches pour recruter une personne en contrat aidé afin d'apporter un soutien à l'institutrice de l'école maternelle et procéder au ménage dans des locaux communaux. L'offre correspondante sera présentée au Pôle Emploi et la Commission du personnel communal sélectionnera les candidats pour proposer un choix au maire.

### **2. DELIBERATION SUR CERTIFICAT D'URBANISME (C.U.)**

#### **- Demande de M. Desvernois Franck**

Lors d'une précédente séance du conseil municipal, une demande de C.U. présentée par cet administré et refusée par la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.) avait été maintenue après avis du conseil municipal. La D.D.T. exige que l'avis favorable du conseil municipal soit motivé. Le conseil municipal justifie son avis car il augmente la potentialité d'accueil de résidents pour, sinon le favoriser, maintenir un développement démographique communal.

### **3. TRAVAUX DE VOIERIE**

La consultation des entreprises pour les travaux de bitumage des chemins des Rogères, de Chappes et de Glozel, vient de s'achever. L'estimation globale de ces travaux par la D.D.T. est de 65 000 € HT. Les soumissions sont les suivantes : Bordelet : 59 217 €, Colas 68 973 €, Eiffage 57 175 €, Eurovia 77 365 €, Pontille 80039 €. Ces travaux, qui ont été différés pour que le chemin des Rogères puisse être bitumé après les travaux de voirie forestière prévus entre le Rouer et Fradin – travaux qui ont été reportés par la communauté de communes par manque de financement (voir § 5) -, deviennent urgents. Les 2 entreprises les moins disantes seront consultées pour connaître leur disponibilité et le choix se fera en fonction du meilleur rapport rapidité d'exécution et prix.

#### **4. COURRIER DES HABITANTS DE MAGNAUD**

Les habitants du hameau de Magnaud ont envoyé à la mairie un deuxième courrier pour demander le goudronnage du chemin dans la traversé de leur hameau. Sur le fond, le conseil municipal doute que les travaux demandés résolvent le problème de désenclavement en cas de présence de neige, et par ailleurs la commune n'a pas le financement nécessaire.

#### **5. REGIE DU CAMPING**

La jeune personne chargée de régir le camping souhaiterait un acompte sur l'indemnité qui lui sera octroyée à la fin de la saison estivale. Le conseil municipal ne voit pas d'objection à ce versement d'autant que le maire précise que la manière de servir est satisfaisante (un campeur a fait part de sa satisfaction par écrit). Il ajoute que la fréquentation a été plutôt bonne et déplore avec le conseil le comportement sans gêne de certains pseudo campeurs ou pseudo caravaniers.

#### **6. DEVIS BUSAGE DES FOSSES DE LA RD 995**

Le maire a constaté que le fossé à l'entrée du bourg sur la route de Vichy était souvent plein d'eau car la buse est cassée depuis longtemps. Il propose de profiter du nettoyage des fossés par la D.D.T. sur cet axe pour la changer. Le conseil municipal donne son aval.

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

##### **- Réunion « Les rendez-vous de l'Allier » :**

Le maire informe que le Président du Conseil Général recevra les élus des cantons de Cusset, de Vichy et du Mayet de Montagne pour une réunion bilan, le jeudi 23 septembre, à 14 h à la salle des fêtes du village.

##### **- Reprise de l'atelier relais boulangerie :**

En réponse à une question, le maire indique qu'il n'a pas d'éléments complémentaires sur le projet de reprise de ce commerce qui pourrait intervenir en novembre prochain.

##### **- Travaux de refonte de la station d'épuration :**

Une réunion pour la présentation du projet et les demandes de subventions se tiendra ce vendredi 16 septembre en mairie.

##### **- Voierie forestière :**

En réponse à une question, le maire indique que le programme de réfection de cette voierie qui est de la compétence de la communauté de communes, a été différé à un exercice ultérieur par manque de financement.

##### **- Travaux de consolidation à la petite chapelle de l'église :**

Les travaux de maçonnerie et de ferrailage devraient intervenir avant la fin de cette année.

La séance est levée à 21h 50  
Compte-rendu vu par le Maire  
Le Rédacteur : Pierre POYET

Affichage le 17/9/2010